

# Demande de déclassement d'un EBC sur un parc boisé à Taverny (95)

Pré-diagnostic faune/flore



SCI Tuyolle

---

Novembre 2016

collection des études

# Demande de déclassement d'un EBC sur un parc boisé à Taverny (95)

Pré-diagnostic faune/flore



Agence Bassin Parisien  
25 impasse Mousset  
75012 Paris  
Tél. : 01 40 09 04 37  
e-mail : [bassinparisien@biotope.fr](mailto:bassinparisien@biotope.fr)  
Votre contact : Sylvain FROC

<b>Citation recommandée</b>	BIOTOPE, 2016. Demande de déclassement d'un EBC sur un parc boisé à Taverny (95) - Pré-diagnostic faune/flore. 21 p.	
<b>Version / indice</b>	Version A	
<b>Date</b>	15/11/2016	
<b>Nom de fichier</b>	201611 Taverny prediag FF.doc	
<b>N° de contrat(s)</b>		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	SCI TUYOLLE	
<b>Contact maîtrise d'ouvrage</b>	M. MICCOLI	<a href="mailto:LMiccoli@terra-nova.fr">LMiccoli@terra-nova.fr</a>
<b>Responsable projet BIOTOPE</b>	Antoine RAVARY	<a href="mailto:aravary@biotope.fr">aravary@biotope.fr</a>
<b>Contrôle qualité</b>	Sylvain FROC	<a href="mailto:sfroc@biotope.fr">sfroc@biotope.fr</a>

# Localisation de l'aire d'étude, contexte et méthode appliquée

La présente étude correspond à un pré-diagnostic faune-flore visant à identifier les enjeux relatifs aux milieux naturels dans le cadre d'un projet immobilier et d'une demande de déclassement d'un Espace Boisé Classé (EBC) par la ville de Taverny sur le terrain de la SCI sur la commune de Taverny (95). Le terrain est localisé au 48 rue de Paris, en centre-ville, et concerne un parc arboré privatif.

Cette prestation a pour objet de déterminer les enjeux faune-flore présents aux abords du projet et a consisté en :

- un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur l'aire d'étude ;
- un repérage par un écologue confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune (protégée ou à enjeu de conservation).

L'aire d'étude immédiate correspond à l'ensemble du terrain clôturé, intégralement en EBC, sur une surface d'environ 0,7 hectare.

L'aire d'étude rapprochée comprend l'emprise du projet et les abords immédiats, afin de prendre en compte les enjeux écologiques prévisibles et les impacts indirects dans l'aire d'influence (et correspond ici à un tampon de 100 mètres autour de l'aire d'étude immédiate).

Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu de préservation et/ou une contrainte réglementaire pour un projet d'aménagement.

Des recommandations d'aide à la décision ainsi que deux listes présentant les types d'impacts envisageables et des principes de mesures sont proposées en fin de document.

## Bilan des données consultées

### Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude

CBNBP, 2016. <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>

DRIEE Île-de-France, 2016. <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Natureparif, Cettia-IDF, base de données naturalistes d'Île-de-France, site web : <http://cettia-idf.fr/bdd>

Faune Île-de-France, 2016. <http://www.faune-iledefrance.org>

INPN, 2016. <http://inpn.mnhn.fr>

Ecosphère, 2013. Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France

Biotope, 2011. Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Île de France 2012-2016 - DRIEE IDF

Commune de Taverny, 2005. Plan local d'urbanisme. Modification approuvée du 29 mars 2013.

### Consultations

Aucune consultation réalisée

### Etat des connaissances sur les milieux naturels sur l'aire d'étude

**FAIBLE**

MOYEN

BON

Date de passage : 09/11/2016



© SCI Tuyolle - Tous droits réservés - Sources : BD ORTHO® 5 m ©IGN ; DRIEE IDF  
Cartographie : Biotope, 2016

## Légende

### Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude éloignée (tampon 100 m)



## Enjeu lié aux zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 km aux alentours.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

### Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Pas de zonage du réglementaire du patrimoine naturel (en dehors du classement en EBC sur l'intégralité de la parcelle de l'aire d'étude immédiate). Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » à 9,1 km au sud-est

### Zonages d'inventaires du patrimoine naturel

110001771 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 « FORET DE MONTMORENCY » (2 <sup>ème</sup> génération)	379 m au nord-est
110120027 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « VALLON DE MONTUBOIS - TOURBIERE DE LA CAILLEUSE » (2 <sup>ème</sup> génération)	1,7 km au nord
110120026 ZNIEFF de type 1 « VALLON DU BOIS CORBON » (2 <sup>ème</sup> génération)	2,0 km à l'est
110120025 ZNIEFF de type 1 « VALLON DE LA CHASSE » (2 <sup>ème</sup> génération)	3,0 km à l'est
110020090 ZNIEFF de type 1 « VALLON DU RU DE L'ETANG DE CHAUVRY » (2 <sup>ème</sup> génération)	4,3 km au nord-est
110120021 ZNIEFF de type 1 « LA SABLONNIERE DE BESSANCOURT » (2 <sup>ème</sup> génération)	3,4 km à l'ouest

### Autres zonages du patrimoine naturel

Espace Naturel Sensible (ENS) « Boissy »	820 m au sud
Espace Naturel Sensible (ENS) « Boisements de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt »	3,1 km à l'ouest
Espace Naturel Sensible (ENS) « Plateau d'Andilly »	4,5 km à l'est
Espace Naturel Sensible (ENS) « Buttes du Parisis »	4,2 km au sud
Parc Naturel Régional (PNR), projet en cours : Oise Pays de France	2,4 km au nord
Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) « Parisis - Montmorency »	840 m au sud
Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) « Plaine de Pierrelaye »	2,8 km à l'ouest
Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) « Ecoeu et Vallée du petite Rosne »	4,5 km au nord
Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) « Vallée de Chauvry »	4,5 km à l'est
Parc Naturel Régional (PNR), projet en cours : Oise Pays de France	2,4 km au nord
Site inscrit « Ensemble du Massif des trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords » (ou « Massif des trois forêts »)	240 m au nord
Site inscrit « Prairie de Montubois et partie du chemin communal de Frépillon à Montubois ouvrant perspective sur la vallée de l'Oise » (ou « Prairie de Montubois »)	2,1 km au nord
Site classé « Vallée de Chauvry »	2,1 km au nord
Site classé « Château et parc de Boissy »	1,4 km au sud
Site classé « Partie de la propriété de Miraval »	3,2 km à l'est
Site classé « Parc du château de la Chesnaie »	4,2 km au sud-est

### Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?

**NON**

### Des zonages à prendre en compte ?

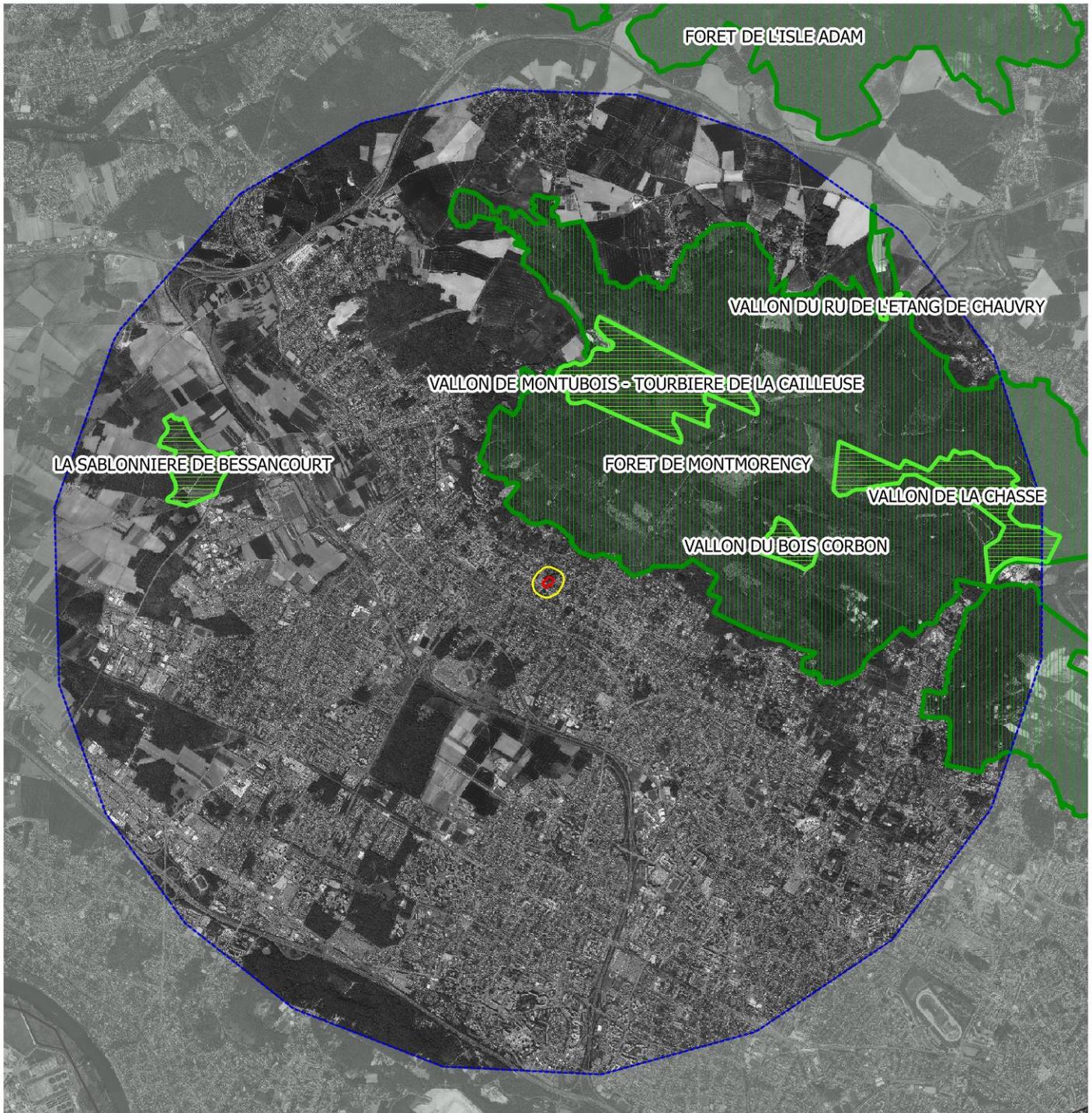
**NON**

Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 9,1 km au sud-est (non visible sur les cartographies de zonages) : ZPS n° FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis ». L'entité la plus proche de ce site éclaté est le Parc de l'Île-Saint-Denis. Les espèces en Annexe I ayant permis de désigner le site Natura 2000 et présentes sur cette entité sont le Martin pêcheur d'Europe et la Sterne pierregarin.

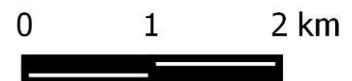
L'aire d'étude ne présente aucun habitat favorable aux oiseaux cités ci-dessus (absence de zone humide). Aucune

interaction n'est à prévoir. En conséquence, aucune évaluation détaillée des incidences du projet au titre de Natura 2000 (au titre de l'alinéa II de l'article R.414-23 du code de l'environnement) n'apparaît nécessaire.

A noter : les sites classés et inscrits ne sont pas des zonages en rapport avec la faune et la flore, mais constituent des périmètres de prise en compte du patrimoine architectural et paysager.



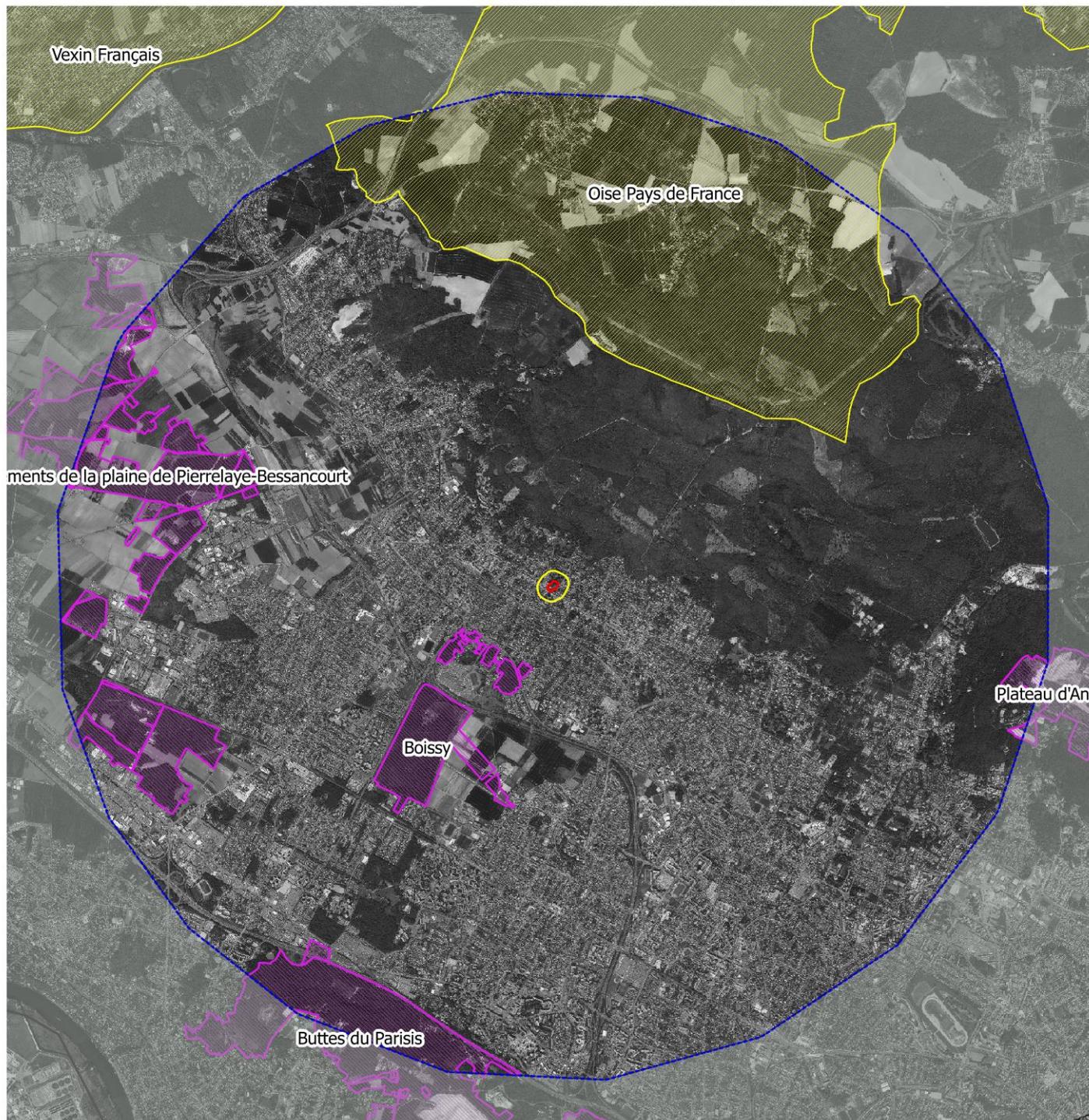
© SCI Tuyolle - Tous droits réservés - Sources : BD ORTHO® 5 m ©IGN ; DRIEE IDF  
Cartographie : Biotope, 2016



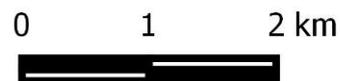
## Légende

### Aire d'étude éloignée (5 km)

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Znieff de type 1
-  Znieff de type 2



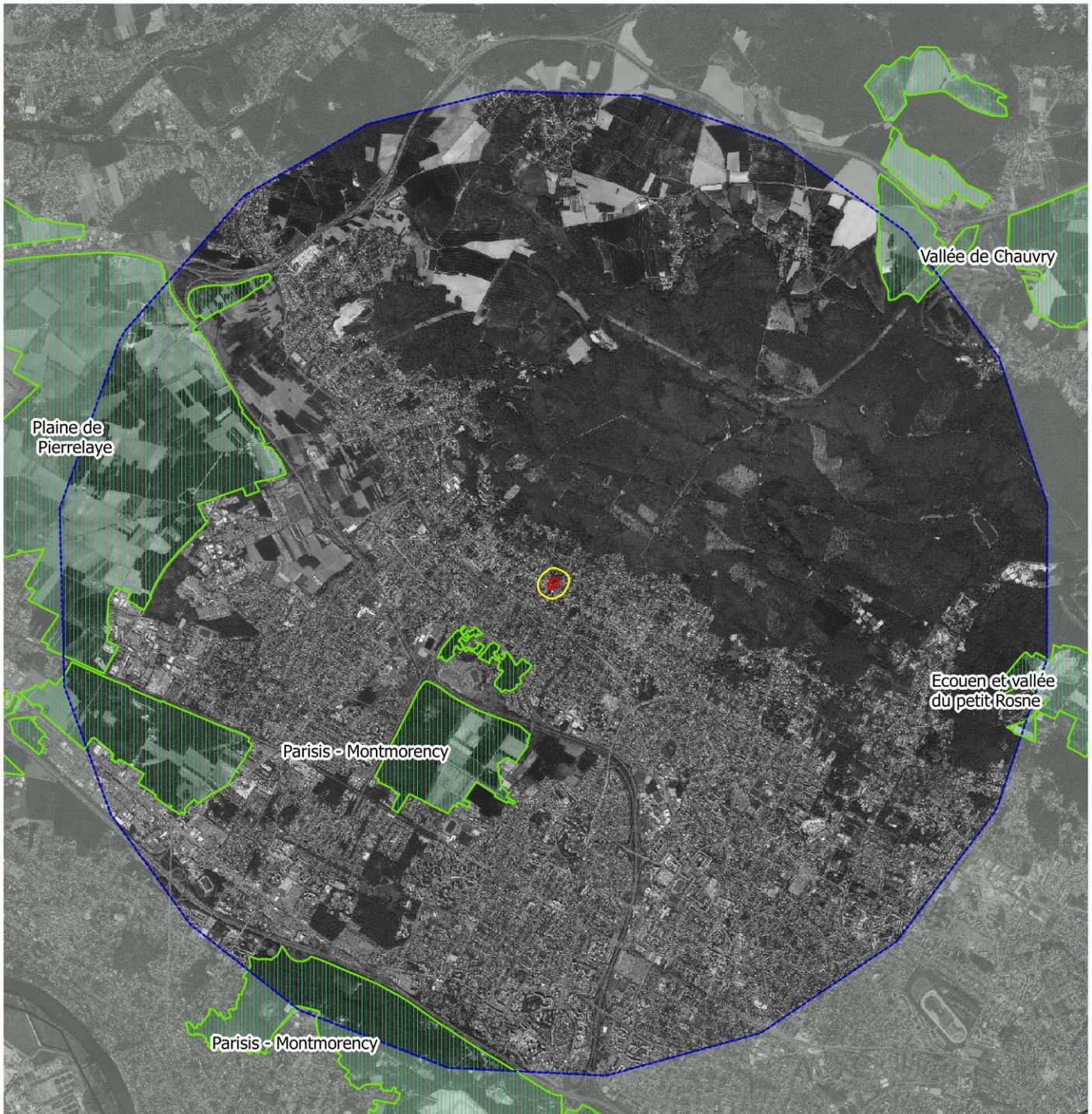
© SCI Tuyolle - Tous droits réservés - Sources : BD ORTHO® 5 m ©IGN ; DRIEE IDF  
Cartographie : Biotope, 2016



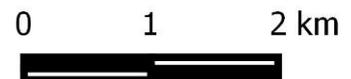
## Légende

### Aire d'étude éloignée (5 km)

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Parc naturel régional (PNR)
-  Espace naturel sensible (ENS)



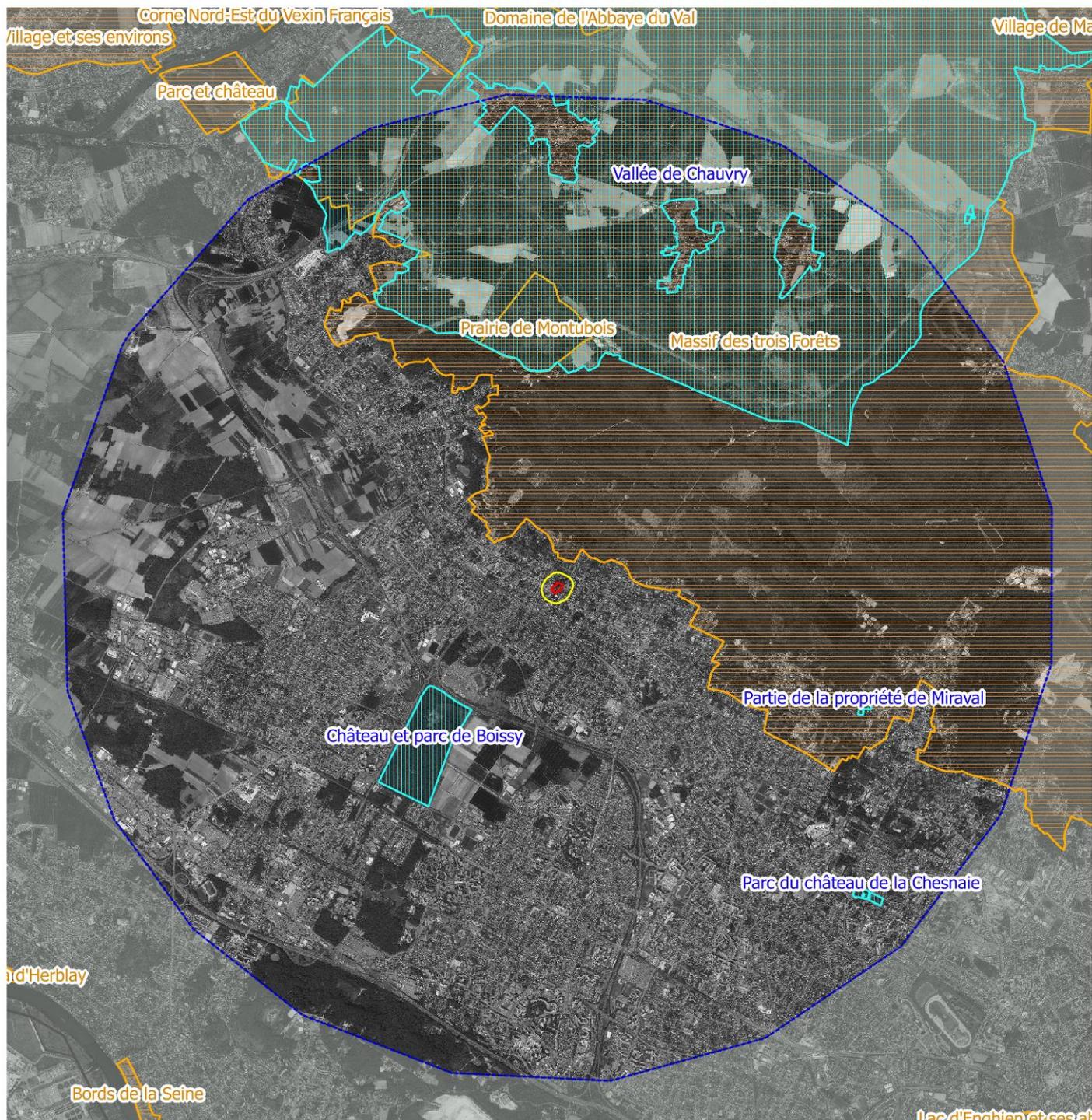
© SCI Tuyolle - Tous droits réservés - Sources : BD ORTHO® 5 m ©IGN ; ©AEV  
Cartographie : Biotope, 2016



## Légende

### Aire d'étude éloignée (5 km)

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Périmètre régional d'intervention fonctière (PRIF)



© SCI Tuyolle - Tous droits réservés - Sources : BD ORTHO® 5 m ©IGN ; ©AEV  
Cartographie : Biotope, 2016



## Légende

### Aire d'étude éloignée (5 km)

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Site inscrit
-  Site classé

## Enjeu Trame Verte et Bleue / Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**Le secteur est-il concerné par un/des réservoir(s) de biodiversité à prendre en compte ?**

**NON**

Si oui, celui-ci est-il de niveau : National Régional Local

Sous-trame(s) concernée(s) : /

**Le secteur est-il concerné par un corridor écologique à prendre en compte ?**

**NON**

Si oui, celui-ci est-il de niveau : National Régional Local

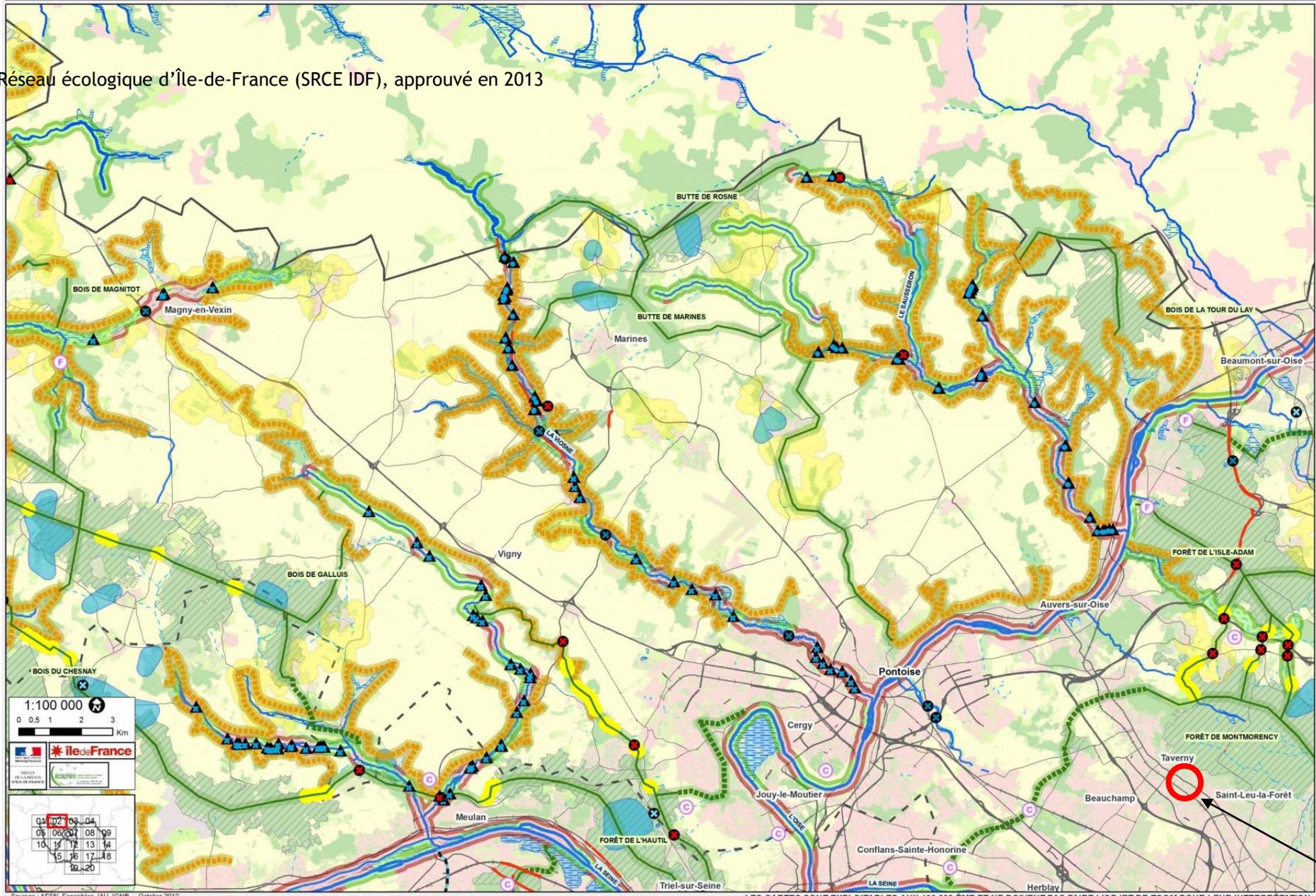
Sous-trame(s) concernée(s) /

### Points de vigilance / commentaires

L'aire d'étude est inscrite en centre-ville de Taverny, dans un **secteur fortement urbanisé**, à faible distance (environ 400 m) de la forêt de Montmorency. Le Schéma Directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) identifiait une liaison verte théorique reliant les buttes du Parisis à la forêt de Montmorency mais celle-ci n'a pas été retenue dans le SRCE 2013. L'aire d'étude rapprochée n'est concernée **par aucun réservoir ou corridor écologique**. La proximité de la forêt et la liaison possible avec des parcs arborés comme le parc du château de Vaucelles contigu au nord permet la présence sur l'aire d'étude d'animaux comme l'Ecureuil roux pouvant occasionnellement s'aventurer jusque dans l'aire d'étude mais sans pouvoir poursuivre plus au sud l'incursion dans cette zone urbaine.

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - PLANCHE 02

Réseau écologique d'Île-de-France (SRCE IDF), approuvé en 2013



Localisation de l'aire d'étude



# CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE LÉGENDE

## CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER

### Principaux corridors à préserver

-  Corridors de la sous-trame arborée
-  Corridors de la sous-trame herbacée
- Corridors alluviaux multitrames

-  Le long des fleuves et rivières
-  Le long des canaux

### Principaux corridors à restaurer

-  Corridors de la sous-trame arborée
-  Corridors des milieux calcaires
- Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain
-  Le long des fleuves et rivières
-  Le long des canaux

### Réseau hydrographique

-  Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer
-  Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer

### Connexions multitrames

-  Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux
-  Autres connexions multitrames

## ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT

### Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée

-  Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes
-  Principaux obstacles
-  Points de fragilité des corridors arborés

### Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue

-  Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
-  Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)
-  Obstacles sur les cours d'eau
-  Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
-  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

## ÉLÉMENTS À PRÉSERVER

-  Réservoirs de biodiversité
-  Milieux humides

## AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques

-  Secteurs de concentration de mares et mouillères
-  Mosaïques agricoles
-  Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés

## OCCUPATION DU SOL

### Occupation du sol

-  Boisements
-  Formations herbacées
-  Cultures
-  Plans d'eau et bassins
-  Carrières, ISD et terrains nus
-  Tissu urbain

-  Limites régionales
-  Limites départementales
-  Limites communales

### Infrastructures de transport

-  Infrastructures routières majeures
-  Infrastructures ferroviaires majeures
-  Infrastructures routières importantes
-  Infrastructures ferroviaires importantes
-  Infrastructures routières de 2e ordre
-  Infrastructures ferroviaires de 2e ordre



Légende de la carte des objectifs de la Trame verte et bleue d'Île-de-France. Source : SRCE Île-de-France approuvé en octobre 2013

# Compléments d'analyse de l'enjeu biodiversité suite à la visite de terrain

## Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère

**Artificiel**  
(secteur anthropique, remanié)

**Plutôt naturel**  
(secteur occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels)

**Naturel**  
(secteur dominé par les milieux naturels spontanés)

## Principaux milieux présents

Le passage de terrain a été réalisé le 9 novembre 2016. Cette période n'est pas favorable à l'étude de la plupart des groupes faunistiques et floristiques mais suffisant pour identifier les potentialités d'accueil des différents groupes de faune et l'enjeu écologique lié aux habitats et à la flore.

L'aire d'étude immédiate correspond à une propriété privée comportant un parc arboré planté au 19<sup>ème</sup> siècle. Une dizaine d'arbres présentent de bonnes dimensions (plus de 70 cm de diamètre), plusieurs présentent des cavités, favorables à la nidification d'oiseaux cavernicoles. Un Platane présente un port ouvert (branches écartées de l'axe) pouvant constituer un danger de chute de branche. Les essences sont exotiques avec en particulier plusieurs résineux. Les espèces recensées sont l'Erable plane (*Acer platanoides*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*), le Cèdre (*Cedrus sp.*), le Platane commun (*Platanus xhispanica*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Séquoia (*Sequoiadendron giganteum*), le Tilleul (*Tilia sp.*).

La strate arbustive est peu développée, et composée d'individus isolés ou en limite de propriété : le Buis commun (*Buxus sempervirens*), le Noisetier, Coudrier (*Corylus avellana*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Houx (*Ilex aquifolium*), le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), l'If (*Taxus baccata*), le Thuya (*Thuja sp.*).

La strate herbacée correspond à une pelouse urbaine régulièrement entretenue, ne permettant pas à une flore diversifiée de se développer. On y recense des espèces banales comme la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*) ou la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*). Une rocaille artificielle, à l'ombre des arbres, est colonisée par des espèces rudérales comme la Grande chélidoine (*Chelidonium majus*), la Lampsane commune (*Lapsana communis*), la Pariétaire de Judée (*Parietaria judaica*), et des plantes des murs comme la Ruine de Rome (*Cymbalaria muralis*) et le Lierre grimpant (*Hedera helix*).

Ces habitats anthropiques présentent un intérêt intrinsèque faible mais la présence de grands arbres constitue un intérêt pour la faune, en constituant une zone de chasse et de nidification possible pour plusieurs espèces d'oiseaux en particulier. Plusieurs arbres âgés présentent en outre des signes de sénescence ou des cavités favorables à des espèces cavernicoles (mésanges, ...). Un Marronnier en particulier présente un tronc crevassé pouvant potentiellement servir de gîte d'hibernation pour des chauves-souris.

**Des éléments évidents pour les habitats et la flore permettent-ils d'identifier d'ores et déjà un enjeu fort sur l'aire d'étude ?**

**NON**

## Flore patrimoniale et protégée

Aucune espèce protégée n'a été recensée pendant la prospection (la liste des espèces végétales observées est en annexe). La base Flora du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) mentionne la présence récente de cinq espèces protégées sur la commune de Taverny :

- Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*) : espèce nitrophile des lisières fraîches eutrophes,
- Laïche étoilée (*Carex echinata*) : se développant sur sols tourbeux,
- Corydale solide (*Corydalis solida*) : espèces des chênaies-frênaies fraîches,
- Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) : espèces des chênaies et landes acidiphiles,
- Osmonde royale (*Osmunda regalis*) : grande fougère des marais.

Compte-tenu du milieu anthropique (terrain anciennement remanié) régulièrement entretenu et des exigences écologiques spécifiques de ces espèces, absentes sur l'aire d'étude immédiate, aucune de ces espèces n'est susceptible de se développer sur le terrain étudié. **Les potentialités de présence d'espèces végétales protégées sur le site sont très faibles voire nulles.**

Les espèces végétales protégées par une réglementation sur le commerce ou la cueillette ne sont pas prises en compte dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Aucune espèce patrimoniale n'est recensée lors du passage précoce, les potentialités de présence sur le site paraissent très faibles, voire nulles.

## Flore invasive

Une espèce exotique envahissante est présente sur l'aire d'étude immédiate : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) dont un seul individu est recensé, avec un potentiel invasif faible à moyen.

## Principaux groupes de Faune (potentialités)

### Insectes

La bibliographie mentionne la présence sur la commune de Taverny de 7 espèces protégées en Île-de-France : le Gazé (*Aporia crataegi*), l'Hespérie du Brome (*Carterocephalus palaemon*), la Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*), le Morio (*Nymphalis antiopa*), le Thécla de l'Orme (*Satyrrium w-album*), l'Osmyle à tête jaune (*Osmylus fulvicephalus*), et le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*). Ces espèces ne présentent pas de potentialité dans un contexte enclavé dans une zone urbaine.

**Aucun insecte n'est susceptible de constituer une contrainte réglementaire sur l'aire d'étude immédiate.**





© SCI Tuyolle - Tous droits réservés - Sources : BD ORTHO® 5 m ©IGN ; ©AEV  
Cartographie : Biotope, 2016

## Légende

Aire d'étude immédiate

### Habitat

Alignement de tilleuls

Parc arboré

Pelouse urbaine

Zone anthropique

### Principaux arbres

Essence



0 10 20 30 m



## Amphibiens

Plusieurs espèces protégées sont recensées récemment sur la commune de Taverny : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*). Aucune pièce d'eau n'est présente sur l'aire d'étude immédiate et rapprochée. Le terrain est en outre entouré d'un muret d'environ 2 m constituant une barrière infranchissable pour la faune terrestre peu mobile comme les amphibiens. Les amphibiens constituent de ce fait un enjeu nul pour le projet.

Aucun amphibien protégé n'a été rencontré sur l'emprise du projet. Les potentialités sont nulles.

## Reptiles

La bibliographie mentionne la présence que trois espèces protégées sur la commune : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), et la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*). Aucun reptile n'est recensé lors de la visite de terrain et les milieux présents et le contexte sont peu favorables.

Aucun reptile protégé n'a été rencontré sur l'emprise du projet. Les potentialités sont très faibles.

## Oiseaux

La bibliographie signale la présence d'une vingtaine d'espèces protégées nicheuses (nicheurs possible, probable ou certain) sur la commune. Parmi ces espèces, certaines présentent un intérêt patrimonial comme la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) en régression au niveau régional. L'aire d'étude immédiate présente quelques arbres pouvant servir de site de reproduction pour plusieurs oiseaux communs mais protégés. Parmi les espèces observées lors du passage tardif en novembre 2016, 5 espèces protégées communes des jardins sont recensées : la Mésange bleue (*Parus caeruleus*), la Mésange charbonnière (*Parus major*), la Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), et l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*) sont des espèces protégées potentiellement nicheuses sur le site. Ces espèces communes présentent cependant un enjeu écologique faible. Au regard des milieux présents, l'enjeu de conservation pressenti pour le groupe des oiseaux est faible.

Les oiseaux constituent un enjeu écologique faible et une contrainte réglementaire.

## Mammifères terrestres

La bibliographie signale la présence de deux mammifères protégés sur la commune de Taverny : l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*). L'Écureuil roux était observé il y a quelques années encore de façon occasionnelle sur le site selon le propriétaire. L'espèce ne semble plus fréquenter le parc, suite probablement à la présence de chats sur ce secteur. La présence de l'Écureuil peut s'expliquer par la proximité de la forêt de Montmorency (environ 400 m) et de parcs arborés reliant les deux sites. La parcelle semble néanmoins trop petite pour accueillir l'espèce de façon pérenne, et l'aire d'étude ne constitue pas un corridor écologique mais un cul-de-sac débouchant sur le centre-ville.

Aucune trace de ces mammifères n'est recensée lors de la visite. La présence du Hérisson semble peu probable compte-tenu de l'isolement de la parcelle, entourée de murs de deux mètres de haut.

Les mammifères terrestres constituent un enjeu faible et une contrainte réglementaire.

## Chauves-souris

Quatre espèces de chauves-souris sont recensées de 2006 à 2011 dans le secteur de Taverny et la forêt de Montmorency : le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Murin de Brandt (*Myotis brandtii*) et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Certaines espèces, comme la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), espèce anthropophile relativement commune en contexte urbain, pourraient utiliser certains des arbres creux présents sur le site comme gîtes estivaux.

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées. La présence de chauves-souris est possible sur le site (contrainte réglementaire) mais l'enjeu écologique reste faible.

**Des éléments évidents pour la faune permettent-ils d'identifier d'ores et déjà un enjeu fort sur l'aire d'étude ?**

**NON**

**D'autres enjeux potentiels sont-ils à considérer ?**

**OUI**

L'aire d'étude immédiate concernée par le projet abrite des espèces animales communes mais dont certaines sont protégées et peuvent constituer une contrainte réglementaire. Les groupes concernés sont les oiseaux (arbres en période de nidification) et potentiellement les chauves-souris.



Vue du site depuis la pelouse nord © Biotope



Tronc de Platane avec cavité, favorable à la nidification d'oiseaux cavernicoles © Biotope



Marronnier d'Inde, tronc creux (gîte potentiel pour la faune)

Cèdre

Platane

Alignement de Tilleuls



Tronc creux du Marronnier © Biotope



Rue de la Marée, au nord du site. A droite : aire d'étude immédiate. A gauche, parc du château de Vaucelles © Biotope

## Appréciation finale de « l'enjeu biodiversité »

*Notq. : la présence d'espèces animales protégées mais communes (ex. : Mésange charbonnière ...) correspond à un enjeu réglementaire « standard » lié à la biodiversité. De telles espèces sont en effet présentes sur tous les sites présentant un minimum de caractère naturel.*

Sur la base des éléments précédents, le niveau « d'enjeu biodiversité » sur le site est considéré comme :

### STANDARD

Des espèces de faune protégées communes de présence avérée ou potentielle.

Aucune espèce constituant un risque sérieux n'est mentionnée par la bibliographie.

Aucun zonage du patrimoine naturel n'est à prendre en compte dans l'aire d'étude immédiate.

Aucun élément de Trame Verte et Bleue n'est à prendre en compte dans le projet.

Le repérage de terrain n'a révélé aucun risque supplémentaire, avéré ou potentiel.

### INTERMEDIAIRE

Des espèces de faune protégées communes de présence avérée ou potentielle.

Des enjeux de préservation mentionnés par la bibliographie et/ou les consultations, à prendre en compte dans le projet.

ET/OU un/des zonage(s) du patrimoine naturel à prendre en compte dans le projet.

ET/OU un/des élément(s) de la Trame Verte et Bleue à prendre en compte dans le projet.

ET/OU le repérage de terrain a révélé un risque avéré à prendre en compte dans le projet.

ET/OU le repérage de terrain a révélé un risque potentiel à prendre en compte dans le projet.

### ELEVE

Des espèces de faune protégées communes de présence avérée ou potentielle.

Des enjeux forts de préservation mentionnés par la bibliographie et/ou les consultations, à prendre en compte dans le projet.

ET/OU un/des zonage(s) du patrimoine naturel problématiques ou bloquants pour le projet.

ET/OU un/des élément(s) de la Trame Verte et Bleue problématiques ou bloquants pour le projet.

ET/OU le repérage de terrain a révélé un risque avéré sérieux

ET/OU le repérage de terrain a révélé un risque potentiel sérieux

## Description succincte du projet

Le projet consiste en l'aménagement du site sur la parcelle nord (parcelle la plus boisée au nord du bâtiment). Les travaux nécessitent l'abatage des arbres, avec possibilité de maintien du Cèdre remarquable au centre de la parcelle, et du Marronnier à cavité situé proche du bâtiment actuel. Le projet consiste en la construction de logements et l'élargissement de la rue de Vaucelles.

## Liste des impacts prévisibles

**Les risques potentiels en phase travaux et en phase d'exploitation au stade de pré-diagnostic sont pour les milieux naturels et les espèces :**

### En phase travaux :

- Destruction d'individus notamment d'espèces animales protégées communes en phase travaux (oiseaux communs, ...) ;
- Destruction / dégradation des milieux naturels et habitats d'espèces protégées (voir ci-dessus) en phase travaux ;
- Dérangement des espèces en phase travaux ;
- Risque de propagation d'espèces végétales envahissantes ;
- Pollution accidentelle en phase travaux.

### En phase d'exploitation :

- Impact par perte de territoire en phase d'exploitation
- Hausse de la fréquentation humaine et dérangement de la faune

## Liste des mesures de principe dans le but de réduire les impacts potentiels

**Des mesures de principe dans la logique « éviter, réduire » sont proposées pour minimiser les impacts potentiels :**

- Adapter le calendrier du chantier aux périodes de fortes sensibilités vis-à-vis de la faune : **éviter les coupes d'arbres entre le 1er mars et le 31 août, période de nidification des oiseaux ;**
- **Proscrire dans les plantations nouvelles les espèces végétales exotiques envahissantes** comme le Robinier faux-acacia, l'Ailante, l'Erables negundo, etc.) ;
- Conserver le Marronnier à tronc crevassé proche du bâtiment (cartographié en « gîte potentiel »). En cas d'abattage, une vérification au préalable de l'absence de chiroptères serait nécessaire.
- Prévention des pollutions en phase chantier.

## Conclusion :

Le projet prend place dans un contexte urbanisé (centre-ville au sud) et à proche distance relative (400 m) d'un massif boisé. Il n'est concerné par aucun zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel. Le site ne fait partie d'aucun corridor écologique recensé au niveau régional ou local mais participe, compte-tenu de la présence végétale importante dans ce contexte urbanisé, à une inclusion végétale en ville pouvant être fréquentée par des espèces mobiles (oiseaux, insectes, voire occasionnellement l'Ecureuil). Le terrain est constitué d'un parc boisé pour moitié et régulièrement entretenu, dont certains arbres présentent de bonnes dimensions.

Ce site présente un enjeu écologique faible mais peut néanmoins présenter des habitats d'espèces pour une faune protégée, généralement commune en Île-de-France (oiseaux, mammifères ...). Ces espèces constituent un enjeu écologique faible mais une contrainte réglementaire.

Des mesures de principe sont proposées dans le but de réduire les impacts pressentis du projet sur les milieux naturels.

## Annexes

Tableau 1 : Liste des espèces végétales observées le 9 novembre 2016 sur l'aire d'étude

Nom commun	Nom latin	Indigénat	Rareté	Liste Rouge IDF	Espèces herbacées	Espèces arbustives	Espèces arborées
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	Ind.	CCC	LC		x	
Buis commun	<i>Buxus sempervirens</i>	Nat. (E.)	AC	NA		x	
Cèdre	<i>Cedrus sp.</i>						x
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Ind.	CCC	LC			x
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	Nat. (E.)	CC	NA			x
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Nat. (E.)	CCC	NA			x
Grande chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	Ind.	CCC	LC	x		
Gui	<i>Viscum album</i>	Ind.	CC	LC	x		
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	Ind.	CC	LC		x	
If	<i>Taxus baccata</i>	Nat. (E.)	C	NA		x	
Lampagne commune	<i>Lapsana communis</i>	Ind.	CCC	LC	x		
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	Nat. (E.)	AC	NA		x	
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	Ind.	CCC	LC	x		
Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium</i>	Ind.	CCC	LC	x		
Mahonia faux-houx	<i>Berberis aquifolium</i>	Nat. (E.)	AC	NA		x	
Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Subsp.	.	NA			x
Noisetier, Coudrier	<i>Corylus avellana</i>	Ind.	CCC	LC		x	
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	Ind.	CCC	LC	x		
Pariétaire de Judée	<i>Parietaria judaica</i>	Ind.	CC	LC	x		
Platane commun	<i>Platanus ×hispanica</i>						x
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	Ind.	CCC	LC	x		
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Nat. (E.)	CCC	NA			x
Ruine de Rome	<i>Cymbalaria muralis</i>	Ind.	CC	LC	x		
Séquoia	<i>Sequoiadendron giganteum</i>						x
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	Ind.	CCC	LC		x	
Thuya	<i>Thuya sp.</i>					x	
Tilleul	<i>Tilia sp.</i>	S. O.	.	NA			x

Indigénat : Ind. : taxon indigène ; Nat. : taxon naturalisé ; Nat.(E) : taxon eurynaturalisé\* ; Nat.(S) : taxon sténonaturalisé\* ; Subsp. : taxon subspontané\* ; Acc. : taxon accidentel\* ; Cult. : taxon cultivé ou planté ; N.D. : taxons non définis ; S.O. : taxons sans objet

Rareté : CCC : Extrêmement commun ; CC : Très commun ; C : Commun ; AC : Assez commun ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare ; NRR : Non revu récemment

Liste Rouge : RE : Eteint dans la région IDF ; CR : En danger critique ; EN : En danger d'extinction ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; NE : Non évalué

Source : Catalogue de la flore Vasculaire d'Ile-de-France (rareté, protections, menace et statuts). Version complète 2a / avril 2014)

**Tableau 2 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur l'aire d'étude lors de la visite le 9 novembre 2016**

Nom français	Nom scientifique	Statut européen	Protection nationale	Statut en Île-de-France	Liste rouge des oiseaux nicheurs en Île-de-France
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC		NTC/MTC/HTC	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC		NTC/HA	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC	Protégée	NTC/MTC/HTC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	Protégée	NA/MA/HA	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC		NA/S	LC
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC		NA/MA/HA	LC
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>			NR/S	NA
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	Protégée	NTC/MTC/HTC	LC
Rouge gorge	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	Protégée	NTC/MTC/HTC	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	Protégée	NTC/MC/HC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC		NA/MA/HA	LC

**Légende :**

**Statut européen :** LC : Préoccupation mineure

**Protection nationale :** protégée : arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056). Article 3

**Statut biologique en Ile-de-France :**

N : espèce nicheuse

NS : espèce nicheuse en majorité sédentaire

M : espèce observée en migration

H : espèce hivernante

S : sédentaire

**Degré de rareté en Ile de France :**

Nicheur :

O : occasionnel, ne niche pas tous les ans

TR : très rare, de 1 à 20 couples

R : rare, de 21 à 200 couples

PC : peu commun, de 201 à 2000 couples

C : de 2001 à 20 000 couples

TC : de 20 001 couples à 100 000 couples et plus

**Migrateur et hivernant :**

O : occasionnel

TR : très rare, de 1 à 50 individus

R : rare, de 51 à 500 ind.

PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.

C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.

TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind. et plus

**Références pour le statut biologique et le degré de rareté en Ile-de-France et à Paris :**

LE MARECHAL P., LALOI D. et LESAFFRE G. (2013). Les Oiseaux d'Ile-de-France. Nidification, migration, hivernage. CORIF - Delachaux et Niestlé. Paris. 512 pages.

**Liste rouge des oiseaux nicheurs en Île-de-France :**

BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p.